Paris (75) : sept membres du canal Telegram « Femmeblancherie » jugés ; 34 hommes poursuivis pour des messages haineux

18/11/2026 à 14h15



Sept hommes âgés de 26 à 54 ans comparaissent mercredi 18 et jeudi 19 novembre 2026 devant la 17e chambre du tribunal correctionnel de Paris pour des propos diffusés sur le canal Telegram « Femmeblancherie ».

Les prévenus sont poursuivis, selon les cas, pour des infractions telles que l'injure publique liée au sexe ou à l'origine, la provocation à la haine ou à la violence, des menaces écrites et des apologies de crimes. Les messages examinés par les enquêteurs visaient notamment des femmes, mais aussi des personnes en raison de leur origine ou de leur religion. **Aucune condamnation n'est à annoncer avant le verdict.**

Le canal, créé en avril 2024, aurait compté **1 758 abonnés**. Après des investigations menées par l'Office central de lutte contre les crimes contre l'humanité et les crimes de haine, 45 personnes ont été entendues ou placées en garde à vue en juin

2026. Au total, **34 membres doivent comparaître** lors de plusieurs audiences jusqu’en janvier 2027. L’administrateur du canal fait partie des premiers jugés.

Sources : Le Monde, 17 novembre 2026 ; AFP, 18 novembre 2026.

Photo d’illustration : tribunal judiciaire de Paris, Coppertarzan / Wikimedia Commons, CC0 (2026). Aucun des prévenus n’est représenté.